

# **COURSE COLORÉE DES IUT**

## **8 AVRIL 2017**

### **RÈGLEMENT RANDONNÉE PÉDESTRE**

Chaque participant s'engage à :

- respecter le code la route
- suivre les instructions des organisateurs
- suivre le parcours fléché
- respecter les propriétés privées traversées et les voies communales ou départementales
- respecter l'environnement : tout jet ou dépôt d'emballage, de papier ou autres éléments sont interdits

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les accidents ou infractions liées au non-respect du présent règlement.

L'inscription à la manifestation vaut acceptation du présent règlement qui sera affiché au départ de la manifestation.

Les mineurs seront sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs

Les organisateurs sont couverts pour la manifestation auprès de AXA Assurances

Des bénévoles seront présents en amont des carrefours présentant un danger

Une équipe de secouristes sera présente au départ de la randonnée

Tout le personnel sécurité sera muni du répertoire téléphonique d'urgence

#### **RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE :**

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

responsable sécurité : 06 / 42 / 12 / 70 / 79

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours si les circonstances l'exigent.



Je, soussigné (e)		
nom :	prénom :	âge :
adresse :		ville
déclare avoir pris connaissance du règlement		
date :		
signature :		signature des parents ou tuteurs pour les mineurs :